

L'Écho de la Vonne



Le mot du maire

Après la démission d'un quatrième conseiller municipal en avril dernier, il était presque évident qu'une 5^{ème} arriverait, tant ces démissions régulières semblaient programmées. La seule incertitude concernait la personne et la date. Celle-ci est désormais levée : le 29 mai, la démission de Mme Ribardière est parvenue en mairie. Le conseil a ainsi perdu le tiers de son effectif, ce qui nous oblige à organiser des élections complémentaires.

Que penser ou dire de ces démissions ? Si l'une n'a tout simplement pas été motivée, 3 autres l'ont été pour des raisons personnelles et/ou professionnelles, sans plus de précisions. Une dernière a indiqué que « *ce conseil ne répondait pas aux attentes [qu'elle avait] en présentant [sa] candidature* ». Nous sommes sûrement plusieurs dans ce cas, à commencer par moi-même. Il convient bien sûr de respecter ces choix, sans en savoir davantage car seule une personne a daigné venir me rencontrer au moment de remettre sa démission.

Toutefois, si, à l'ombre des parasols, non loin des planchas et autres barbecues, on veut me faire porter le chapeau de cette situation, comme c'est probable, je propose à l'attention de tous certains éléments de réflexion. Et pour cela, un petit retour en arrière s'impose.

Le 23 mars 2014, la liste du maire sortant, Bernard Beubeau, a été décapitée, y compris lui-même pourtant seul candidat à sa succession, par le choix démocratique et majoritaire des électeurs jazeneuillais. En face, une liste de 7 candidats dont 2 adjoints sortants est passée sans encombre. Le 27 mars, 2 jours avant l'installation du nouveau conseil et l'élection du maire, a eu lieu un rencontre entre des représentants des 2 listes. Ce soir-là, en raison de l'inexpérience et de l'absence de candidat à la fonction de maire de notre liste rescapée, j'ai offert le poste à la liste adverse, à celui qui avait la plus grande expérience : 19 années (en 2014) de conseil municipal, dont autant d'adjoint. Refus ! Pour sortir de l'impasse, et en accord avec mes colistiers, j'ai alors décidé de prendre mes responsabilités. Juste après mon élection le 29 mars, voici quelques mots de mon allocution, à leur

adresse : « [...] L'absence de projet dans votre "campagne officielle" était pour moi, et pour d'autres d'ailleurs, le signe d'une posture plus oppositionnelle que constructive. Tout comme ce nombre 7 qui semblait signifier un refus de toute responsabilité [...] ».

Je n'ai donc volé la place à personne ! Si maintenant ma tête ne revient pas à certains, il fallait prendre ses responsabilités à ce moment-là, et non pas fuir en cours de route. Mais je m'empresse de rassurer contrariés, indignés et autres irrités : mon mandat se termine en 2020, et **je n'ai jamais eu l'intention d'en briguer un second !**

Il y a quelques mois, au cours d'un conseil municipal, il m'a été fait part qu'un sentiment d'inutilité gagnait certains conseillers, ce qui pourrait être un motif de démission. Alors comment être utile au sein de l'instance municipale ? Ça commence par une présence aux réunions de conseil. Avec 35% de présence en 2016 pour un des démissionnaires, on peut se sentir inutile. C'est aussi une participation : aux débats, à l'une ou l'autre commission (communale ou intercommunale), aux activités de la commune (bénévole pour la manifestation d'une association par exemple), aux cérémonies et commémorations dans et hors de la commune, aux très nombreuses réunions pour représenter Jazeneuil, etc. On peut donc être très utile sans nécessairement être adjoint(e). Et pourtant : il y a quelques semaines, j'ai proposé un poste d'adjoint à l'un d'entre eux, qui a finalement décliné ou n'a pas pu accepter. Dommage...

Tournons-nous maintenant vers l'avenir (proche) : des élections complémentaires (détails p. 2) devront donc permettre de désigner 5 nouveaux conseillers parmi les candidats qui se seront déclarés. Malgré ce que vous pourriez peut-être imaginer à la lecture des lignes ci-dessus, les débats au sein du conseil ont toujours été courtois, voire cordiaux. Si le maire en assume la responsabilité et l'exécution, les décisions sont prises par le conseil. Chacun est appelé à voter selon ses convictions, mais, par-dessus tout, c'est **l'intérêt général qui doit primer**, l'intérêt de la commune, et non l'intérêt partisan ou personnel. Sinon, on n'est vraiment pas utile à la collectivité.

C. Litt

Élections complémentaires

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'article L 258 du code électoral prévoit des élections complémentaires lorsque le conseil municipal a perdu, par l'effet des vacances survenues, le tiers de ses membres. C'est donc le cas à Jazeneuil – une première –, et en voici les principales modalités.

Déclaration de candidature obligatoire. La déclaration de candidature est obligatoire au premier tour de scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne sont pas présentés au premier tour. Toutefois, seuls peuvent se présenter au second tour les candidats présents au premier tour, sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Ainsi, les candidats présents au premier tour n'ont pas à déposer une nouvelle déclaration de candidature pour le deuxième tour. De plus, si le nombre de candidats inscrit au premier tour est supérieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, aucun nouveau candidat ne pourra se présenter au second tour.

Présentation des candidats. Les candidats peuvent se présenter de façon :

- isolée : le candidat dépose seul sa déclaration ;
- ou groupée sur des listes complètes ou non (il n'y a aucune obligation de parité).

Contenu de la déclaration (art. L 255-4). La déclaration indique expressément les noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession du candidat et comporte sa signature. Elle est assortie des documents officiels qui justifient qu'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir 18 ans révolus ;
- être électeur de la commune ou citoyen inscrit au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1^{er} janvier de l'année de l'élection (art. L 228).

Dépôt de la déclaration. La déclaration doit être déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture au plus tard :

- pour le premier tour : le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18 heures ;
- pour le second tour, le cas échéant, le mardi qui suit le premier tour, à 18 heures.

Délivrance d'un récépissé. Lors du dépôt de la déclaration, il doit en être délivré récépissé. Ce dernier ne peut être délivré que si les conditions énumérées ci-dessus sont respectées (notamment en ce qui concerne son contenu).

Scrutin majoritaire (art. L 253). Les membres des conseils municipaux des communes de

moins de 1 000 habitants sont élus au scrutin plurinominal majoritaire, avec panachage (art. L 252). Le scrutin peut se dérouler en deux tours. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Élection d'un candidat au premier tour. Pour être élu au premier tour, le candidat doit réunir :
– la majorité absolue des suffrages exprimés ;
– et un nombre de suffrages égal au 1/4 des électeurs inscrits.

Élection d'un candidat au second tour. L'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

En date du 16 juin, Madame la Préfète a communiqué les dates de nos élections complémentaires fixées aux **17 et 24 septembre 2017**. Le bureau de vote sera ouvert de 8 à 18 heures. Pour le premier tour, les candidatures devront être déposées à la Préfecture entre **le 24 août (9 h) et le 31 août** à 18 h. Avant ces dates, les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous à la mairie pour obtenir davantage d'informations, et prendre connaissance du rétrocalendrier complet.

Parrainage

À propos d'élections, mais présidentielles cette fois : la consultation du site du conseil constitutionnel fait apparaître que dans le département de la Vienne, seuls 87 parrainages ont été attribués aux candidats, dont 59 par des maires. Comme la presse en a fait état, le maire de Jazeneuil figure parmi ceux-là. Le choix de Philippe Poutou a été fait au tout dernier moment, afin de permettre à un « petit » candidat de participer à la campagne présidentielle, et donc au débat national. Bien que pas du tout envisagée au départ, cette décision s'est, après le premier débat télévisé, finalement révélée sans regret : devant les caméras, cet ouvrier s'est opposé aux soi-disant candidats « antisystème », notamment en disant le dégoût et la colère de nombreux Français à l'un des candidats mis en examen pour détournement de fonds publics, et en démontrant à une autre, favorite des sondages, qu'elle est bien, et même très bien, du côté des privilégiés du « système ». Ce choix n'a donc rien à voir avec l'incitation fallacieuse de cette dernière, avant le 1^{er} tour, à parrainer les « petits » candidats.



Le budget communal 2017

Souignée *morose* en 2015, et *guère plus brillante* en 2016 dans notre bulletin de juillet dernier, la conjoncture économique et plus largement l'économie n'ont guère fait la une de la campagne présidentielle. Pourtant, une économie en berne et ses conséquences sociales influencent très fortement l'issue des scrutins. Mais, selon des commentateurs, le nouveau Président de la République pourrait bénéficier d'une conjoncture économique de plus en plus favorable : les voyants passeraient au vert.

Ce n'est pas le cas de la commune, sans vouloir être catastrophiste pour autant. Il nous faut néanmoins enregistrer une nouvelle baisse des dotations : la dotation globale forfaitaire est amputée de 4,3 %, et celle de solidarité rurale de 44,7 % ! Cela représente près de 30 000 euros dans le budget communal.

Au chapitre des subventions, le Conseil départemental confirme son engagement en faveur

des collectivités par le dispositif ACTIV' (Accompagnement des Communes et des territoires pour l'Investissement dans la Vienne) : il a ainsi maintenu le montant de l'enveloppe accordée en 2016, soit 25 200 €.

▶ Avec un équilibre à 595 237,00 €, le **budget de fonctionnement** 2017 est en augmentation de 11,5 %. Mais cette hausse est principalement la conséquence d'une écriture comptable – en accord avec le Trésorier – qui consiste à ne transférer en investissement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement précédent, apportant ainsi une plus grande souplesse de gestion.

Dans la colonne *Dépenses*, les *Charges à caractère général* sont en baisse et les *Charges de personnel* restent stables. Pour ces dernières, pas d'augmentation donc malgré le recrutement d'un agent administratif (présentation p. 7) en CDD et à temps partiel : cette décision unanime du conseil municipal permet de répondre à l'intensification des activités et à la multiplication des outils (de dématérialisation entre autres) constatées depuis plu-

Le budget de fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractère général Achats de matériels et matériaux, travaux d'entretien, contrats de maintenance, animations, etc.	105 000 €
Charges de personnel Rémunérations des personnels, cotisations patronales	166 600 €
Atténuations de produits Attributions de compensation (Grand Poitiers)	33 020 €
Autres charges de gestion courante Attributions de compensation (SIVOS), indemnités des élus, subv. aux associations & CCAS, etc.	196 300 €
Charges financières et exceptionnelles	18 700 €
Dépenses d'ordre	72 858 €

RECETTES	
Produits divers (services, gestion courante)	12 950 €
Impôts et taxes Taxes foncières et d'habitation	269 516 €
Dotations et subventions	241 771 €
Atténuations de charges	8 000 €
Excédents de fonctionnement reporté et recettes d'ordre	63 000 €

sieurs années au sein du secrétariat de mairie. Les *Attributions de compensation*, qui correspondent au coût des compétences transférées, sont elles en légère augmentation, ce qui s'explique notamment par le transfert de la voirie communale du bourg suite à la fusion avec Grand Poitiers.

Dans la section *Recettes*, la baisse de la dotation globale forfaitaire et la dotation de solidarité rurale – déjà indiquée plus haut – ne sera pas compensée par une hausse de la taxation locale. En effet, le conseil municipal a, pour la seconde année consécutive, voté en faveur du maintien du taux communal de ces taxes. Ce maintien a été proposé et adopté à l'unanimité pour atténuer les effets négatifs – dans quelques cas – de la nécessaire harmonisation des taxes locales au sein de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers. À titre indicatif, pour un contribuable-type avec 1 personne à charge, et une valeur locative égale à la valeur locative moyenne de la commune, la variation porte sur quelques euros par an. Rappel : les parts communale et intercommunale ne sont qu'une partie des impositions locales, et la base d'imposition décidée par l'État augmente chaque année.

► Par rapport à 2016, la **section d'investissement**, qui s'équilibre à 283 188,00 €, est en diminution de 26,5 %. Ceci s'explique essentielle-

ment par la fin des travaux de sécurisation du bourg, la dernière tranche ayant été le cheminement piétonnier le long de la rue des 3 Vallées et ses travaux connexes.

Les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics, identifiés par l'acronyme Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), se poursuivent et représentent une part importante de l'investissement. Cette année, le principal chantier permettra de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les toilettes publiques du bourg, ainsi que celles de la salle des fêtes. Aucune location n'a donc pu être acceptée à partir du 10 juillet et jusqu'au 6 août.

Notre église St-Jean-Baptiste, et plus précisément le versant sud de son toit en ardoise, nécessite à nouveau des travaux de restauration.

La municipalité prolonge également son programme de renforcement de la sécurité incendie dans les villages par l'installation de réserves incendie de 120 m³ sur des terrains mis aimablement à disposition par leurs propriétaires. Sur les 3 envisagées en 2017, seules 2 pourront probablement être installées.

Enfin, grâce à des analyses probantes, la réhabilitation de l'ancienne décharge n'entraînera pas de coûteux travaux : aucune pollution des eaux souterraines n'a été constatée.

La section d'investissement

DÉPENSES	
Opérations financières et d'ordre Remboursements des emprunts, travaux en régie.	34 452 €
Projets d'investissement Travaux de restauration de l'église, travaux d'accessibilité, protection incendie, réhabilitation de l'ancienne décharge, plantation de haies, acquisition de matériels divers, etc.	253 736 €

RECETTES	
Opérations financières et d'ordre Report de l'excédent d'investissement 2016, de l'excédent de fonctionnement 2016, emprunt d'équilibre budgétaire, etc.	182 983 €
Subventions, dotations liées aux projets d'investissement.	105 205 €

Plantation de haies

Le 9 mars dernier, les élèves de cycle 3 de la classe de Mme Leclercq ont planté une jeune haie grâce aux conseils de Romain Gauthier, animateur de l'association *Prom'Haies*.

Les enfants ont tenu à placer un petit trésor personnel au pied de chaque plant au moment de les mettre en terre. Merci aux jeunes planteurs !

Cette action auprès des scolaires fait partie de l'opération de plantation de haies menée à Jaze-



neuil depuis plusieurs années grâce aux aides régionales. *Prom'Haies* assiste la commune dans l'élaboration du projet, le choix des sites et

des plants et l'animation. Cette année, la commune a ainsi planté 1 450 m de haies et d'alignements d'arbres. Les espèces locales ont été privilégiées : aubépine, charme, érable champêtre, noisetier, etc. pour les arbres intermédiaires, cornouiller sanguin, houx commun ou prunellier pour les buissons, et châtaigniers, chêne sessile ou alisier pour les arbres de haut jet.

L'intérêt de planter des haies ou de les conserver est multiple.

► Éléments essentiels du paysage, les haies participent à améliorer la qualité et l'écoulement des eaux, à lutter contre l'érosion et l'appauvrissement des sols et à favoriser la biodiversité.

À savoir : l'association de talus, haies et bandes enherbées permet une meilleure stabilisation des sols et l'épuration des eaux.

► La présence de haies contribue aux productions agricoles en hébergeant la faune auxiliaire des cultures, en créant un effet brise-vent et en diminuant le dessèchement des sols.

► Elles permettent de conserver et régénérer les sols puisqu'elles créent des barrières naturelles qui limitent la diffusion des pesticides, elles stabilisent les talus et les berges, produisent de la matière organique et ont un effet dépolluant en absorbant les éléments minéraux (nitrates, phosphore, etc.).

À savoir : la haie abrite une diversité importante d'insectes, d'oiseaux et de mammifères. Parmi eux, certains sont des animaux prédateurs ou parasites des organismes ravageurs des cultures. On les appelle des « auxiliaires des cultures ». On y trouve également des insectes pollinisateurs,

indispensables pour la pollinisation des fleurs et donc la mise à fruits de certaines cultures (colza, maïs, tournesol...) et des arbres fruitiers.

► En termes économiques, l'exploitation des haies permet de produire du bois-énergie, du bois d'œuvre, du bois raméal fragmenté, du paillage, des fruits...

À savoir : le BRF, Bois Raméal Fragmenté, est produit à partir du broyage de petits rameaux verts (moins de 10 cm de diamètre). Il peut être utilisé comme couvert végétal en hiver au potager et permet de fertiliser le sol.

► Le rôle social de l'arbre et de la haie, enfin, n'est pas négligeable :

- préserver l'identité des paysages,
- mettre en valeur le patrimoine,
- valoriser les itinéraires de randonnée,
- sauvegarder des savoir-faire traditionnels.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de *Prom'Haies* : <http://www.promhaies.net>.

Urbanisme

Malgré déjà 2 numéros de *L'Écho de la Vonne* consacrés à l'urbanisme local, il nous arrive encore de devoir intervenir a posteriori pour des travaux non déclarés. Par souci d'équité entre tous les habitants et de respect des règles inscrites au Plan Local d'Urbanisme (PLU), impossible de fermer les yeux. Quand les propriétaires ont respecté ces règles pour les travaux qu'ils ont exécutés, le mal est moindre : une déclaration « préalable » est envoyée – postérieurement – au service instructeur. Mais on se retrouve parfois devant un casse-tête pour régulariser une situation afin de la rendre respectueuse de ces mêmes règles. Cela peut aller par exemple d'une remise en peinture jusqu'au remplacement des travaux non conformes, donc une augmentation du coût pour le propriétaire.

Il convient donc de rappeler que des travaux sur huisseries (peinture, remplacement, etc.), de toiture (remaniage, remplacement, etc.), de clôtures (mur, grille, portail, grillage, etc.), parmi les plus courants, nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous apporter toutes les informations et l'aide nécessaires.

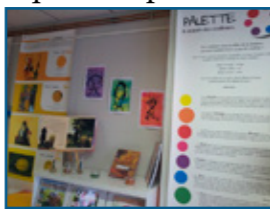


En ce moment à la bibliothèque

En cette période électorale, la bibliothèque vous propose une sélection d'ouvrages adultes et jeunesse.



► Petit retour en arrière sur l'exposition « Palette, le musée des couleurs » qui a été présentée à la bibliothèque pendant tout le mois de mars et sur les ateliers proposés aux classes de l'école de Jazeneuil en lien avec cette thématique.



mettre en appétit !

► *Jazeneuil en Fête* : comme l'année dernière, la bibliothèque était présente le dimanche 18 juin pour quelques lectures « farniente » en bord de Vonne.

► La cabine téléphonique sera bientôt transformée en cabine à livres, et fera l'objet d'un chantier loisirs au mois de juillet prochain. L'idée est de donner une seconde vie à la cabine téléphonique et à vos livres à travers un système d'échange anonyme et gratuit : déposez un livre qui vous a plu afin d'en faire profiter d'autres lecteurs et prenez-en un autre !



Attention, il ne s'agit pas de se débarrasser de ses vieux livres, il est vraiment question d'échange et de partage d'ouvrages en bon état et au contenu approprié. La cabine à livres n'est pas là non plus pour détrôner la bibliothèque qui reste le lieu privilégié de conseil et de rencontre autour du livre. C'est juste un autre moyen d'accès à la lecture disponible pour tous et tout le temps !

Une rencontre inhabituelle

Le samedi 4 mars, à l'heure où la mairie aurait déjà dû être fermée, la porte s'ouvre sur un personnage pour le moins pittoresque, vêtu d'une longue robe de moine. Dans un bon français, mais avec un accent bien germanique, il demande si la commune peut proposer un gîte pour la soirée et la nuit.

Très rapidement, la discussion se poursuit en allemand, pour comprendre que c'était bien un moine, franciscain pour être précis, prénommé Tobias et parti le 1er janvier 2014 de Nuremberg avec un médecin naturopathe, Heiko, pour un tour d'Europe à pied et sans argent. Lorsqu'ils arrivent à Jazeneuil, les 2 citoyens allemands ont déjà traversé 30 pays et parcouru plus 20 000 km.

Pourquoi cette marche ? Leur première motivation est de comprendre comment l'humain civilisé pouvait retrouver l'harmonie avec la nature afin de soigner autant l'environnement que lui-même. La seconde est de réaliser la plus longue marche de la charité du monde afin de soutenir, grâce à leurs sponsors et leurs *followers* (sympathisants qui les suivent sur le site www.lebensbenteuer.de), diverses actions humanitaires. Enfin, cette marche leur permet aussi de développer leurs connaissances en médecine naturelle, en méthodes de guérison et en alimentation saine.

En attendant, il fallait essayer de leur trouver un abri à Jazeneuil. Dans l'urgence, et grâce à Marie-France Cotto et au Père Gérard Tourayne, il leur a été proposé la salle paroissiale. Après un bon déjeuner *Au Bout du Pont*, où la discussion s'est poursuivie, ils ont pu se reposer et travailler ; en effet, dès que le gîte a été trouvé, les après-midis sont principalement consacrés à la rédaction – dense – d'un journal de bord – ou de route – diffusé sur leur site internet.

Après avoir été gâtés par M.-F. Cotto pour le dîner et le petit déjeuner le lendemain matin, nos 2 pèlerins ont quitté Jazeneuil sous la pluie en direction de Latillé, l'étape suivante sur la route du Mont Saint-Michel, avant de gagner la Grande-Bretagne pour poursuivre leur périple européen. À l'issue de celui-ci, ils veulent marcher sur le continent américain, avant d'aborder – dans quelques années – l'Afrique.



Bienvenue !

Bienvenue à Cindy Martins, recrutée depuis le 24 avril en Contrat à Durée Déterminée (CDD) pour un emploi à temps partiel de 14 heures hebdomadaires au secrétariat de la mairie. C'est lors de la dernière cérémonie des vœux que nous avons fait la connaissance de cette jeune Jazeneuilaise – elle s'est installée à La Mimaudière en avril 2016 – qui est déjà bien engagée dans une association et dans différentes activités ou manifestations de la commune.



Titulaire d'un master en administration et management publics, et ayant effectué un stage dans une mairie du département, elle avait donc le profil idéal pour apporter un soutien efficace à notre secrétariat dont la charge de travail ne cesse de croître depuis de nombreuses années.

Une terre en partage

Grâce aux efforts prodigués ces dernières années, la commune arbore fièrement aujourd'hui ses panneaux *Terre Saine* agrémentés des 4 papillons et de la mention spéciale de qualité environnementale.

Pour autant la commune ne baisse pas sa garde car, au-delà de l'application du plan de gestion défini en 2016, un enjeu de taille se trouve dans la sensibilisation de la population à la réduction, dans la sphère privée, de l'usage des produits phytosanitaires. C'est en repensant tous nos pratiques de gestion de nos espaces naturels que nous aboutirons, ensemble, à une « commune sans pesticides ».

La municipalité propose donc cette année encore des rendez-vous réguliers autour d'alternatives au recours aux pesticides ou autres produits chimiques. Des ateliers axés sur la connaissance du milieu naturel et ses usages, sur des pratiques alternatives de culture et sur le partage de compétences. Des moments de rencontre aussi, tout simplement, et de « faire ensemble ».

► Sur le terrain communal entre l'école et le terrain de tennis, la commission municipale *Terre Saine* propose a créé un jardin partagé permettant d'aborder diverses techniques de jardinage au naturel. Un premier rendez-vous le 2 mai a rassemblé 7 personnes autour d'un carré de pommes de terre. Une seconde rencontre le jeudi 11 mai s'est déroulée autour d'une ré-

flexion, accompagnée par Pascal Depienne de l'association *Terre Paille et Compagnie*, sur la mise en place d'un jardin en permaculture, en attendant qu'un projet de bâti se mette en place sur cette parcelle. Les rendez-vous sont maintenant hebdomadaires : les mardis à partir de 19 h.

► Le 24 juin, une journée citoyenne rassemblera la population autour du nettoyage et du balisage des sentiers de randonnée. Nous vous y attendons nombreux !

► Le 1^{er} juillet, la municipalité vous invite à une matinée nature accompagnée par Catherine Déret de *Cycléum* qui a contribué à la rédaction du plan de gestion des espaces naturels communaux et connaît donc bien le terrain jazeneuilais. À travers cadres et points de vues ciblés, elle vous propose une balade dans le bourg à la (re) découverte de notre milieu naturel environnant, pour apprendre à voir et (re)connaître les « sauvages » de nos rues. La matinée sera conclue par un temps convivial autour d'un apéritif très nature !

► Le 8 octobre, un nouvel atelier de connaissance de la flore sauvage vous est proposé avec Katia Jacquel des *Jardins d'Isis*. Cette fois toute une journée sera consacrée aux plantes sauvages comestibles et médicinales. Après reconnaissance des plantes, les participants feront une cueillette destinée à cuisiner ou préparer des solutions de soins, à emporter à la maison à la fin de l'atelier. La matinée sera consacrée à un public adulte et l'après-midi réservé aux enfants et leur famille.



Vivre sereinement dans un environnement sain est l'affaire de tous. Depuis quelques temps les incivilités se multiplient et au milieu des iris nous voyons fleurir des emballages divers et autres mouchoirs en papier... Nous vous rappelons que la commune tient à votre disposition des poubelles réparties dans le bourg et vous remercions de votre considération à l'égard des employés municipaux qui ramassent ces déchets négligemment abandonnés. Nous avons la chance de vivre à Jazeneuil dans un cadre privilégié, apprenons ensemble à le préserver.

Démissions au sein du conseil

Depuis le début de l'année, 4 conseillers municipaux ont mis fin à leur mandat en démissionnant :

- Fabrice Dupuis (16 février 2017) ;
- Olivier Brault (25 février 2017) ;
- David Durivault (20 avril 2017) ;
- Claudine Ribardière (29 mai 2017).

Le conseil municipal, du moins ce qu'il en reste, leur souhaite une bonne continuation dans leur vie personnelle et professionnelle.

Travaux d'accessibilité

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) fixé et validé par le conseil municipal, les prochains travaux concerneront :

- ▶ la création, dans la salle des fêtes, d'un bloc sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la rénovation du bloc existant. Le nouveau bloc PMR jouxtera l'ancien et sera pris sur l'espace cantine. Cette tranche de travaux se déroulera du 10 juillet au 12 août, période pendant laquelle la salle des fêtes sera indisponible à la location ;
- ▶ la mise en conformité des toilettes publiques situées rue Saint-Jean-Baptiste, près de l'église, dans le courant de l'année (date non fixée à ce jour).

Atelier d'inclusion numérique

Aux désespérés qui croient que l'informatique n'est pas pour eux, aux curieux des nouvelles technologies, cet atelier gratuit de 3 séances de 2 heures est pour vous !

Inscription à la mairie ou à la bibliothèque, ou au 06 83 56 06 76. Réservez vos samedis 9, 16 et 23 septembre, de 10 h à 12 h.

Location de la salle des fêtes

Nous attirons l'attention des usagers (particuliers ou associations) de la salle des fêtes qu'il n'est pas possible de bénéficier du lave-vaisselle lors de la location de la salle.

En effet, suite au transfert de la compétence sco-

laire à la Communauté de communes du Pays Mélusin (au SIVOS du Pays Mélusin depuis le 1^{er} janvier), ce matériel est la propriété du SIVOS pour le service de restauration scolaire. Il ne peut donc pas, à ce titre, faire l'objet d'une mise à disposition lors de l'utilisation des locaux gérés par la commune, cela afin de garantir un usage optimal pour la cantine.

Agenda

Juillet

- 1 : les « sauvages » de nos rues (voir article page 7) ; rdv devant l'église à 9 h

Août

- 14 : repas champêtre organisé par le JFC, feu d'artifice et bal populaire
- 31 : date limite de dépôt de candidature à la préfecture pour le conseil municipal

Septembre

- 9, 16 & 23 : atelier d'inclusion numérique
- 17 & 24 : élections complémentaires

Octobre

- 8 : plantes sauvages, cuisine et soin (voir article page 7), avec les *Jardins d'Isis* ; matinée pour les adultes ; après-midi pour les enfants et les familles

Vie pratique

▶ Mairie

Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h, le vendredi de 14 h à 17 h

☎ : 05 49 89 05 20

@ : contact@jazeneuil.fr

🌐 : www.jazeneuil.fr

▶ Agence postale

Du lundi au samedi, de 9 h à 11 h 20

☎ : 05 49 03 25 69

▶ Bibliothèque municipale

Le mercredi de 16 h à 18 h (hors vacances scolaires), le samedi de 10 h à 12 h, et le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 17 h à 19 h

▶ Médecin

M. DESVIGNE Patrice

☎ : 05 49 53 54 34

Directeur de la publication : Claude Litt

Rédaction : I. Bellini, G. Le Rest, C. Litt, C. Martin, E. Roy

Mise en page : C. Litt, É. Marchoux

Impression : RBS86

Relecture : T. Billerot

Tirage : 410 ex.

